



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Version officielle du 13.12.2023

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES EST-ASIATIQUES

PLAN D'ÉTUDES EN ÉTUDES JAPONAISES

**BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE
BACHELOR OF ARTS (BA)**

Entrée en vigueur : Septembre 2024

Avant-propos

Les objectifs du Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA) en études japonaises sont les suivants :

- donner aux étudiant-es de bonnes connaissances de base et des outils de réflexion en études japonaises ;
- donner aux étudiant-es de bonnes bases en langue japonaise ;
- préparer les étudiant-es à des études ou recherches de type MA ou autres dans le domaine des études japonaises ;
- contribuer à la formation de type « lettres » ou « sciences humaines » des étudiant-es, en les exerçant aux tâches de réflexion et de communication (orale et écrite) propres à ces études.

Ces objectifs sont envisagés en complémentarité les uns par rapport aux autres. Notamment, même si l'apprentissage de la langue représente une partie importante du BA, l'acquisition de compétences linguistiques en japonais n'est pas considérée ici comme un but en soi, mais comme un moyen d'accès aux sources primaires et à la culture en général, comme il se doit dans une faculté de lettres. Il est rappelé que l'étude de la langue japonaise en tant que telle ne peut être le seul objectif des enseignements. En effet, cette langue ne peut se comprendre vraiment sans la connaissance de son contexte culturel et de l'histoire du Japon pris dans sa longue durée. Cette réflexion se reflète dans la répartition des modules du programme du BA : trois modules sont de nature proprement « sciences humaines » (histoire, culture visuelle, littérature, anthropologie, sociologie, linguistique, etc.) ; les trois autres sont consacrés à l'apprentissage de la langue. Mais même dans ces derniers modules, des travaux de traduction, de version, et de composition contribueront à former les étudiant-es à la compréhension globale de la culture japonaise. Les modules « sciences humaines » (BA2, BA4 et BA6) ne font pas l'objet d'une description détaillée dans le plan d'étude ci-dessous afin de permettre plus de souplesse dans l'organisation des enseignements, mais le détail est disponible en ligne dans l'onglet « Programme des cours » à chaque rentrée.

REMARQUES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE BA

Modules, crédits, et évaluations : Tous les modules valent 12 crédits.

En principe, les examens ne pourront pas porter sur la matière d'un enseignement dispensé plus d'une année auparavant.

La plupart des enseignements de langue japonaise sont annuels, et tous les modules s'effectuent en un an.

Accessibilité des modules aux étudiant-es d'autres disciplines :

- Les modules BA2 et BA4 sont donnés en français et sont accessibles aux étudiant-es d'autres disciplines (modules libres de ces disciplines, ou module à option BA15).
- Les enseignements et évaluations des modules BA1, BA3, BA5 se font en partie ou totalement en japonais, et/ou présupposent des connaissances de japonais. Ils ne sont en principe pas accessibles aux étudiant-es d'autres disciplines, à l'exception des étudiant-es en études chinoises.



Dispositions particulières pour les étudiant-es en études chinoises :

Tous les modules d'études japonaises, y compris ceux de langue, sont accessibles aux étudiant-es en études chinoises, soit comme module libre de leurs plans d'études respectifs, soit comme module à option BA15, soit les deux.

Ces modules sont également accessibles aux étudiant-es de MA en études chinoises, avec des modalités d'évaluation adaptées.

En cas de trop grande affluence, l'admission au module BA1 peut être suspendue.

Choix des disciplines :

Il est recommandé aux étudiant-es en études japonaises de combiner cette branche avec une discipline complémentaire sur le plan méthodologique et théorique, et portant sur l'aire européenne (histoire, histoire des religions, philosophie, linguistique, histoire de l'art, littérature, etc.).

Dispositions particulières pour les étudiant-e-s japonophones :

Le bachelor en études japonaises étant destiné à des étudiant-es grand-es débutant-es, les étudiant-es pouvant justifier de connaissances de la langue japonaise (langue une japonaise, longs séjours au Japon, etc.) peuvent à titre *dérogatoire* demander à s'inscrire en études japonaises, sous réserve d'obtenir l'accord de l'équipe pédagogique qui est souveraine pour décider de la pertinence de cette orientation. Ils/elles se verront le cas échéant proposer un programme individualisé de remplacement pour tout ou partie des modules BA1, BA3 et BA5.

Dispositions particulières pour les étudiant-es effectuant un séjour au Japon dans le cadre de leurs études :

Il est conseillé aux étudiant-es en études japonaises d'effectuer un séjour d'études de 2 semestres au Japon avant la fin du BA. Les étudiant-es concerné-es pourront se voir offrir des modalités d'évaluation personnalisées, sur décision des responsables pédagogiques, et sur présentation de justificatifs. Il est recommandé aux étudiant-es de discuter de ces possibilités avec les responsables du plan d'études *avant* le départ pour l'étranger.

Remarque sur la présentation des travaux écrits :

Les étudiant-es respecteront les règles éthiques et formelles qui président à la rédaction de tout travail scientifique. Ils/elles veilleront notamment à indiquer avec précision et honnêteté leurs sources. Ils/elles s'en tiendront aux règles de rédaction usuelles (forme des notes, renvois, indications bibliographiques, etc.). Un *Guide méthodologique* élaboré en interne et très détaillé est à leur disposition sur le site du département ESTAS et sur celui de l'unité d'études japonaises.

Connaissance de l'anglais :

De nombreuses études sur le Japon étant rédigées en langue anglaise, une connaissance au moins passive (lecture) de cette langue est indispensable, et sera considérée comme allant de soi.

BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE

BACHELOR OF ARTS (BA)

Condition d'admission :

- Aucune

Module BA1	Langue japonaise niveau débutant	12 crédits
Description	Langue japonaise niveau débutant : grammaire du japonais moderne I, écriture et lexicographie I, conversation japonaise I, expression orale et écrite I.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 6-8h/Année de TP, Langue japonaise niveau débutant 	
Attestation(s)	Participation active aux travaux pratiques.	
Evaluation	Examen écrit (2h) portant sur l'ensemble des connaissances acquises.	
Condition(s)	L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.	
Remarque(s)	La réussite de ce module (note minimale : 4) conditionne l'accès au module BA3.	

Module BA2	Études japonaises I	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 1-2h/ Année de CR ou SE initiation aux études japonaises. • 1-2h/ Année de CR ou SE. 	
Attestation(s)	Travaux personnels dans le cadre de l'un des enseignements selon des modalités définies en début d'enseignement.	
Evaluation	Examen oral (env. 20 minutes) portant sur l'autre enseignement.	
Condition(s)	L'attestation et l'examen se font dans des cours ou séminaires différents.	
Remarque(s)	/	



Module BA3	Langue japonaise niveau intermédiaire	12 crédits
Description	Langue japonaise niveau intermédiaire : grammaire du japonais moderne II, écriture et lexicographie II, lecture de textes, conversation japonaise II, expression orale et écrite II.	
Pré-requis	Réussite du BA1 au préalable.	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">6-9h/ Année de TP, Langue japonaise niveau intermédiaire.	
Attestation(s)	Participation active aux travaux pratiques.	
Evaluation	Examen écrit (6 h) portant sur l'ensemble des connaissances acquises.	
Condition(s)	L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.	
Remarque(s)	La réussite de ce module (note minimale : 4) conditionne l'accès au module BA5.	

Module BA4	Études japonaises II	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">2-4h/ Année de CR et de SE	
Attestation(s)	Travaux personnels dans le cadre de l'un des enseignements.	
Evaluation	Examen oral (env. 20 minutes) portant sur l'autre enseignement.	
Condition(s)	L'attestation et l'examen se font dans des cours ou séminaires différents.	
Remarque(s)	/	

Module BA5	Langue japonaise niveau avancé	12 crédits
Description	Langue japonaise niveau avancé : grammaire du japonais moderne III, écriture et lexicographie III, lecture et traduction de textes en japonais moderne, expression orale et écrite III, conversation japonaise III, grammaire du japonais classique.	
Pré-requis	Réussite de BA3 au préalable.	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">6-8h/ Année de TP, Langue japonaise niveau avancé	
Attestation(s)	Tests et travaux dans le cadre des travaux pratiques.	
Evaluation	Examen écrit (durée : 6h) portant sur l'ensemble des connaissances acquises.	
Condition(s)	L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.	
Remarque(s)	/	



Module BA6	Études japonaises III	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 2-4h/ Année de CR et de SE 	
Attestation(s)	Travaux personnels dans le cadre de l'un des enseignements.	
Evaluation	Examen oral (env. 20 minutes) portant sur l'autre enseignement.	
Condition(s)	L'attestation et l'examen se font dans des cours ou séminaires différents.	
Remarque(s)	/	

Module BA7	Langues et cultures extrême-orientales OU Module hors discipline	12 crédits
-------------------	---	-------------------

Module BA7	Etudes est-asiatiques : objets et méthodes	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	3h/ Année de SE ou CR, dont : <ul style="list-style-type: none"> • le séminaire méthodologique obligatoire en études est-asiatiques • deux enseignements complémentaires choisis parmi les autres enseignements du module 	
Attestation(s)	Participation active au séminaire méthodologique en études est-asiatiques et aux enseignements complémentaires.	
Evaluation	Petit mémoire (20-25 pages, 40 000-50 000 signes, hors annexes) sur un sujet est-asiatique, en rapport avec la matière de l'un des enseignements complémentaires, et éventuellement dans une perspective interculturelle et/ou interdisciplinaire.	
Condition(s)	Avoir suivi les enseignements du BA2.	
Remarque(s)	/	

Les étudiant-es ayant opté pour les études chinoises et japonaises comme branches de BA font le module BA7 « Etudes est-asiatiques : objets et méthodes » dans l'un des deux domaines et choisissent comme module BA7 de l'autre branche le module hors discipline ci-dessous :



Module BA7	Module hors discipline	12 crédits
<p>Ce module est réservé aux étudiant-e-s ayant accompli par ailleurs le module BA7 « Etudes est-asiatiques : objets et méthodes ».</p> <p>Il sera choisi avec l'accord des responsables du plan d'études :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit en études chinoises, selon les conditions de l'unité d'études chinoises ;- soit parmi les modules proposés en options par les disciplines suivantes : français, linguistique, anglais, histoire générale, histoire ancienne, histoire des religions, histoire de l'art, philosophie, littérature comparée, études genre, ethnologie, sociologie, coréen. Cette offre est susceptible de varier selon les années. Les conditions d'accès à ces modules sont fixées par les départements/unités concernés.		

MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-ES D'AUTRES DISCIPLINES

Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.

Aucune connaissance de la langue japonaise n'est nécessaire pour la réussite des modules :

Module BA2	Etudes japonaises I	12 crédits
Module BA4	Etudes japonaises II	12 crédits

Etudiant-es en études chinoises :

À certaines conditions, ces étudiant-es ont accès aux modules de langue japonaise. Cf. les « remarques et dispositions particulières » pour le BA, p. 2 *sq.*